

A conserver

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les bons réflexes face aux risques...



Mairie de
VOLLORE VILLE

Rue de la Grande Chaussade –
63120 VOLLORE VILLE

Téléchargeable sur le site internet :
<http://www.vollore-ville.fr>

Edition 2012

Vollore-Ville

PUY-DE-DOME
Auvergne



feux de forêt



sismicité
zone 3

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

Station France Bleu Pays d'Auvergne-102.5

3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs

> sur Internet : www.prim.net

Les risques majeurs



Ayons les bons réflexes



Pierre ROZE
Maire de Vollore Ville

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Vollore-Ville est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. Ce *DICRIM* ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (*PCS*) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire, Pierre ROZE

Se protéger face aux risques majeurs...

INONDATION

Une inondation est une submersion provoquée par des pluies importantes et durables.

A **Volloré Ville**, les inondations se produisent en automne, au printemps et suite aux orages d'été.

Elles concernent le ruisseau du Cros pour les villages :

Le Rouet ; la Poudrille ; les Grangettes et le Breuil.

MEMOIRE DU RISQUE

1990 - 26 juin 1990 Inondation par débordement du ruisseau du Cros

- Pas de vigilance particulière requise.
- Risque de crue ou de montée rapide des eaux sans dommages significatifs. Vigilance si activités saisonnières et/ou exposées.
- Risque de crue à débordements importants. Impacts sur la sécurité des biens et des personnes.
- Risque de crue majeure. Menace sur la sécurité des personnes et des biens.

ACTION MISE EN PLACE

Les branches et bois accumulés dans le ruisseau forment des barrages qui créée des retenues d'eau temporaires. La rupture de ces barrages naturels provoquent des afflux d'eau ravageurs.

Nettoyage du ruisseau. Extraction des bois morts.

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES



A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Mettez en hauteur les meubles, objets précieux et produits dangereux



Coupez le compteur électrique et fermer le robinet d'arrêt du gaz

Amarrez les cuves



Prévoyez les équipements minimum: radio à piles, réserve d'eau potable, papiers d'identité, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...



Fermez les entrées possibles d'eau: portes, fenêtres, aérations...

Lorsque l'eau est arrivée

Réfugiez-vous en hauteur



Tenez-vous informés de la montée des eaux et des consignes
➤ Par la radio

Ne vous engagez pas sur une route inondée

Quittez votre véhicule



A l'annonce de l'ordre d'évacuation

Ne paniquez pas et quittez votre domicile

Empruntez les itinéraires d'évacuation et dirigez-vous vers le centre d'hébergement indiqué

Si vous êtes hébergés par des proches, informez-en la Mairie

Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

Après

Aérez le local et désinfecter à l'eau de javel après la fin de l'alerte

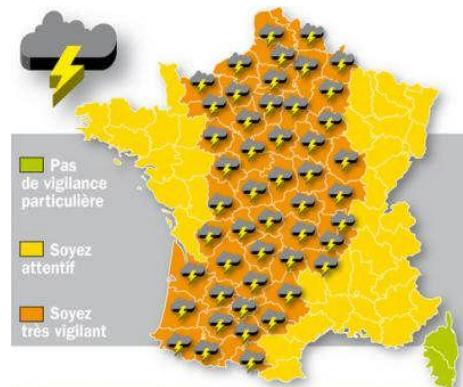
INONDATION

RISQUES METEOROLOGIQUES

Les risques météorologiques concernent les orages, les tempêtes, la canicule, les chutes de neige et le verglas. Une vigilance météorologique et quelques consignes de sécurité peuvent permettre à chacun de se protéger et de réduire les effets sur leurs biens.

MEMOIRE DU RISQUE

- ⌚ Tempêtes des 06 novembre 1982 et 25 Décembre 1999
- ⌚ Canicule de 2003



RISQUES					
TEMPETE - ORAGE	Chutes de branches		Mettez en sûreté tout objet qui à l'extérieur peut être emporté par le vent		
	Risque d'électrocution		Fermez solidement portes et fenêtres		
	Inondations		Ne sortez pas à l'extérieur pendant la tempête ou l'orage même si vous constatez un dégât sur votre habitation		
	Rupture d'alimentation		Débranchez vos appareils électriques et l'antenne de télévision		
	Foudroiement		Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre		
	Feu		N'allez pas chercher vos enfants à l'école; ils sont pris en charge par les enseignants		
CANICULE	Déshydratation		Personnes fragiles et isolées: inscrivez-vous en Mairie afin que les services municipaux puissent vous assister		
	En cas de risque de complication médicales, rapprochez-vous de votre médecin		Fermez portes et fenêtres		
			Buvez régulièrement pour éviter la déshydratation		
NEIGE - VERGLAS	Accidents de la route		Signalez les personnes fragiles et isolées à la Mairie		
	Chutes sur chaussée glissante		Limitez vos déplacements aux impératifs		
	Hypothermie		Dégagez la neige et salez devant votre domicile		
Veillez à stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement et salage qui circulent souvent la nuit					

DES QUE L'ALERTE EST LANTEE
AYEZ LES BONS REFLEXES

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement du sous-sol dû à des processus d'érosion.

➲ Des glissements de terrain



➲ Des écroulements et chutes de blocs



MEMOIRE DU RISQUE

Le BRGM recense un évènement passé (www.bdmvt.net)

➲ Un glissement de terrain est survenu en 1988 suite à des fortes pluies, dans le lieu-dit Pognat

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES



AVANT

- Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- Disposez des équipements minimum: radio à piles, papiers d'identité, médicaments d'urgence...

PENDANT



- A l'extérieur fuyez latéralement et éloignez-vous de la zone dangereuse
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.
- Ne prenez pas l'ascenseur



APRES

- Tenez-vous informés des consignes à suivre
- N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
- Évaluez les dégâts et les dangers
- Faites les déclarations nécessaires auprès de votre assureur
- Aérez le local après la fin de l'alerte
- Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



18

FEUX DE FORET

Les feux de forêts sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de lande.

A Vollore Ville, la surface boisée représente environ la moitié de la surface communale. Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- ➲ **une source de chaleur** (flamme, étincelle, point chaud) : très souvent, l'homme est à l'origine du départ de feux par imprudence, malveillance ou accident
- ➲ **un apport d'oxygène** : le vent accroît rapidement le phénomène en favorisant l'apport en oxygène
- ➲ **un combustible** : le risque de feu est lié à l'état de la végétation (densité, teneur en eau, ...).

L'action de l'homme (entretien de l'espace, pénétration dans les boisements, points d'eau, délais d'alerte, moyens d'intervention) joue un rôle déterminant dans le développement d'un feu de forêt.

MEMOIRE DU RISQUE

La sécheresse de 2003 a entraîné un feu de forêt sur les pentes du Grün de la Bunie, son avancée aurait pu mettre en péril des habitations.

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE

AYEZ LES BONS REFLEXES

AVANT



- Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris,...
- Débroussailler régulièrement les abords des résidences
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie: points d'eau, matériel d'arrosage,...
- Aménager des zones « coupe feu » dans les massifs importants

PENDANT



Dès la constatation d'un départ de feu

- Appelez les pompiers au 18 ou au 112
- Attaquez le feu si c'est possible
- Recherchez un abri et signalez votre présence
- Fuyez si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voiries existantes et perpendiculairement au vent
- Respirez au travers d'un chiffon humide
- Ne sortez pas de votre véhicule et isolez-le de la végétation



Dans un bâtiment

- Arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats
- Fermez les bouteilles de gaz et éloignez celles qui sont à l'extérieur
- Fermez les portes et les fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- En cas d'évacuation, suivez les ordres des autorités



APRES

- Tenez-vous informés des consignes à suivre
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
- Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une reprise de feu

RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est lié à un événement accidentel sur un site industriel, dû à une défaillance technique, une erreur de manipulation, une catastrophe naturelle..., entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant.

Les effets

- ➲ Un incendie par inflammation d'un produit avec risque de brûlures et d'asphyxie.
- ➲ Une explosion par mélange entre produits avec risque de traumatismes directs ou par onde de choc.
- ➲ Une dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.



La commune de Vollore Ville n'est pas directement concernée par un risque industriel mais reste vigilante face au site de Sanofi-Aventis à Vertolaye (SEVESO 2) situé dans la vallée de Vertolaye, à 25 km au sud.

L'organisation des secours est prévue dans :

Le POI : Plan d'Organisation Interne de l'industriel

Le PPI : Plan Particulier d'Intervention du Préfet.

MEMOIRE DU RISQUE

La commune de Vollore Ville n'a pas de sources de risques industriels mais la possibilité d'arrivée de nuages toxiques provenant de sites industriels éloignés n'est pas à proscrire.

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES

Un accident majeur se produit, vous êtes avertis par la sirène



PENDANT

Ne fumez pas et n'allumez pas de flammes



Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez vous à l'abri



Chez vous, confinez-vous : obturez toutes les entrées d'air et arrêtez les ventilations/climatisations



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous informés des consignes à suivre

► Par la radio (France Bleue Pays d'Auvergne 102.5 FM)



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



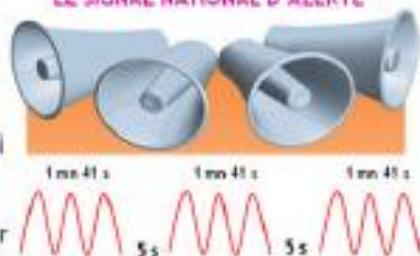
N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

APRES

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Aérez le local après la fin de l'alerte

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



Attention : Ne pas confondre avec le signal d'alerte du 1^{er} mercredi de chaque mois, à 12 h.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Les risques transport de matières dangereuses

Les risques transport de matières dangereuses résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation du contenant (citerne, conteneur, ...)

Les effets

- ➲ **Incendie** suite à un choc, un échauffement, une fuite avec risques de brûlures et d'asphyxie
- ➲ **Dispersion** dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, ou pollution
- ➲ **Explosion** après un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes directs.



DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES

Sachez identifier un convoi de matières dangereuses
Dès l'alerte, confinez-vous

PENDANT

Ne fumez pas

Evitez un « sur-accident »



18



Allez les sapeurs pompiers (18) et précisez :
» Le lieu exact de l'accident (nom de la voie, point kilométrique ...)
» La présence ou non de victimes



Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez vous à l'abri
En cas de fuite de produit, n'y touchez pas auquel cas, lavez-vous et changez-vous rapidement



Confinez-vous (obturez toutes les entrées d'air)



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous informés des consignes à suivre
» Par la radio
» Par la télévision



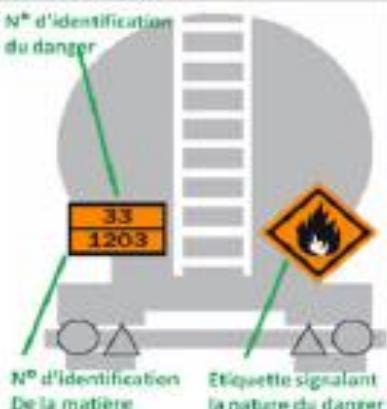
Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

APRES

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
Aérez le local après la fin de l'alerte



A RETENIR

Numéros utiles

Pompiers : 18

Police secours : 17

SAMU : 15

Que dire aux secours ?

Indiquer :

1. votre nom
2. le numéro du téléphone que vous utilisez
3. l'adresse précise du lieu de l'évènement ou accident
4. le nombre de victimes et leur état

Avant de raccrocher, assurez-vous que vous avez donné tous les renseignements nécessaires.

*Pour en savoir plus sur les risques,
rendez-vous à la Mairie de Vollore
Ville.*